Image not found or type unknown

Salaire minimal 2024

Par **fabricerhones69**, le **08/02/2024** à **16:43**

Bonjour,
je suis cadre dans la métallurgie.
Mon employeur m'a fait un rappel de salaire sur 2023 suite à l'accord national du 11 avril 2023 sur le barème des appoitements minimaux garantis.
Par contre sur ma paye de janvier 2024 il a remis mon salaire brut avant accord.
En a t'il le droit?
Cordialement. Fabrice

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés